



**Compte rendu du Comité de Gestion  
de la Caisse des Ecoles  
11 février 2019**

*Étaient présents : Annick OLIVIER, Danièle SEIGNOT, Adeline LAMBERBOURG, Philippe MOINE, Etienne TRAISNEL, Dorothee COLLET, Francis COMBROUZE, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Sylvie LACOUR, Yon CHAU, Déborah HERCO, Carole LE BIHAN, Thi Thanh Thao BUI, Mireille LAGARD-VIAU, Martine BAYOUT, Josée HERRMANN, Benjamin RATAUD, Christian CAHN, Catherine AUBAILLY-FLORENTIN..*

*Étaient excusés ou absents: Jérôme COUMET, Yves CONTASSOT, Laure ESQUIEU, Elisabeth STIBBE, Sabrina ARMAND, Farida SEDDIK, Kais IDRIS, Marie-Sabine MAGI, Cécile MANAL, Maeva DESTOMBES, Lise PELLERIN, Anne-Christine LANG, Buon TAN, Sylvie VENAIL, Serge JAVERLHAC, Jean-Michel LE BAIL, Laurence GUILLO.*

**1) Approbation du procès-verbal du Comité de Gestion du 05 décembre 2018 :**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

**2) Présentation du nouveau membre du 3<sup>e</sup> collège du comité de gestion :**

Il s'agit de Mme Catherine Aubailly-Florentin, directrice de l'école Élémentaire Fagon, en remplacement de Mme Marie-Louise Soula.

**3) Délibérations :**

Délibération 2019-01 attestant de l'organisation du débat budgétaire :

Selon les articles L 2312-1 et 2531-1 du code des collectivités territoriales, l'élaboration du budget primitif est précédée du débat d'orientation budgétaire.

Ce débat a lieu au plus tôt 2 mois avant l'examen du budget primitif. L'instruction budgétaire M14 précise que la teneur du débat d'orientation budgétaire doit être retracée dans une délibération de l'assemblée. Le débat n'a pas lui-même un caractère décisionnel, la délibération ayant seulement pour objet de prendre acte de la tenue du débat.

L'article L. 2312-1 prévoit, lors du débat d'orientation budgétaire, une présentation des orientations générales de notre assemblée.

Le débat a eu lieu le 11 février 2019 lors de la réunion de la commission budgétaire.

JPR rappelle le nouveau cadre de conventionnement et de financement de la restauration scolaire à Paris, les subventions annuelles sont déterminées au terme d'un dialogue de gestion avec les caisses des écoles. Le département et la Ville ayant fusionnés, chaque caisse des écoles percevra une subvention au lieu de deux précédemment. Dans sa lettre de cadrage, Patrick Bloche rappelle que la subvention allouée pour la restauration scolaire par la collectivité parisienne doit financer exclusivement le service de la restauration

scolaire, péri et extrascolaire. Cette subvention ne doit pas couvrir les activités annexes des caisses des écoles. L'évolution des dépenses de la masse salariale devra être contenue à 0,8%. Enfin, il nous demande d'être vigilant sur les impayés. Le montant de la subvention de la caisse des écoles du 13<sup>e</sup> s'élève en 2019 à 7 114 980€.

Dans ce contexte de contrainte accrue, l'exercice 2019 sera marquée par la poursuite de l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement mis en œuvre depuis 2012. Les dépenses de fonctionnement enregistrent une baisse de 0,93% par rapport au BP 2018, elles passeront de 13 315 703 € en 2018 à 13 192 566 € en 2019.

Nous prévoyons une augmentation de la masse salariale de 0,30% avec un effectif de 306 agents. Cinq agents de restauration et un poste de catégorie A supplémentaires. Les charges de personnel s'élèveront à 7 074 K€ en 2019.

Les charges de fonctionnement courantes s'élèveront à 12 910 K€. Les dépenses alimentaires seront d'un montant de 3 727 000€ en 2019 soit une augmentation de 3,07% qui couvriront les augmentations de tarifs et permettront d'atteindre un taux d'alimentation durable de 50%.

En investissement, nous prévoyons la rénovation des cuisines 31/37 Château des Rentiers et 32 Jeanne d'Arc, ainsi que la restructuration et modernisation de l'office de l'école maternelle 35 Château des Rentiers.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Délibération 2019-02 : arrêté de la liste des sociétaires au 31/12/18 :

Annick Olivier indique que la liste des sociétaires de la Caisse des Ecoles est arrêtée à 779 au 31 décembre 2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Délibération 2018-03 : détermination du nombre de places de séjours de vacances d'été :

Il est proposé de reconduire le même nombre de places de séjours de vacances d'été que l'an dernier, à savoir 200 places. Nous prévoyons des séjours à la mer, à la montagne ou à la campagne pour des enfants de 4 à 12 ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité

#### Délibération 2019-04 : modification du compte-épargne temps;

A compter du 1<sup>er</sup> février 2019, le seuil de 20 jours est abaissé à 15 jours pour l'indemnisation des jours épargnés sur le compte épargne temps.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Présentation du schéma directeur de la restauration scolaire du 13<sup>e</sup>

JPR rappelle que la Ville de Paris a prévu la construction d'une cuisine de production sur le site Baudricourt. Ce projet permet de répondre aux besoins des écoles de ce quartier et s'inscrit dans le cadre d'une modernisation du système de production des repas pour les établissements des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés du 13<sup>e</sup> arrondissement. Le projet prévoit une cuisine de production de 3 000 repas maximum, une cuisine satellite et deux réfectoires pour les écoles Baudricourt A et B. Il prévoit d'accueillir les élèves dans des

locaux mieux isolés thermiquement et offrant un meilleur confort acoustique. Après plusieurs réunions techniques et la présentation des projets à la communauté scolaire, la commission d'appel d'offre a retenu le projet du groupement OBM. Le marché a été notifié le 27 février 2019.

L'ouverture de cette cuisine entrainera une modification de notre schéma directeur. Elle devrait alimenter les écoles élémentaires Baudricourt et 173 Château des Rentiers, les maternelles Disque, 103 Château des Rentiers et Ricaut ainsi que le collège Gustave Flaubert dans un premier temps, ce qui correspond à 1 500 repas/jour.

Martine Bayout pose une question sur l'organisation de la restauration scolaire pendant le temps des travaux. Annick Olivier lui répond que le titulaire du projet a fait des propositions d'installation de bâtiments modulaires qui vont accueillir la laverie et l'office, le temps des travaux. Elle précise qu'il a été impossible de déménager un des deux établissements à Charles Moureu en raison des travaux de la DJS sur le terrain qui jouxte l'école. Francis Combrouze précise que le centre de santé Moureu voisin de l'école Charles Moureu, fera lui aussi l'objet de très gros travaux pendant la même période.

La proposition du schéma directeur a été adoptée à l'unanimité

Clôture de la séance à 20h30.